



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2384

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "la Basse-Cour" du 27 avril au 21 juin 2023

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2384 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LE GRAND NID DE POULE POUR
L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "LA BASSE-COUR"
DU 27 AVRIL AU 21 JUIN 2023 (DIRECTION DES
EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'édition 2023 de « La Basse-Cour », festival des arts de la rue, portée par l'association « le Grand Nid de Poule » dont le siège social est situé 16 rue Imbert Colomès, Lyon 1^{er}, investira l'Amphithéâtre des Trois Gaules, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, du 27 avril au 21 juin 2023.

L'objectif de cet événement est de soutenir l'émergence et la jeune création régionale dans le domaine des arts de la rue, en investissant un lieu emblématique du patrimoine lyonnais, pour rendre accessible au plus grand nombre cette expression artistique ; l'événement est festif et gratuit.

Cette nouvelle édition proposera des spectacles en soirée, mais aussi la possibilité d'assister en journée à des répétitions ouvertes, des ateliers et des conférences. Cet événement culturel permet également de réinvestir un lieu peu ouvert jusqu'à présent aux lyonnais.e.s. Idéal par sa taille, sa localisation et son acoustique, l'Amphithéâtre des Trois Gaules peut devenir un véritable lieu de création et diffusion artistique éphémère.

Une vingtaine de compagnies seront accueillies durant les deux mois d'occupation de l'Amphithéâtre, au sein duquel se tiendront quarante représentations gratuites. Le principe de création au sein d'un lieu de vie sera la clé de voûte de l'événement. Une journée professionnelle sera également organisée pour que se rencontrent les acteurs du secteur des arts de la rue.

En partenariat avec de nouvelles compagnies régionales, un rendez-vous hebdomadaire sur l'actualité sera proposé aux spectateur·ice·s ; « les mardis de l'actu » seront animés par plusieurs compagnies travaillant l'actualité comme matière de création théâtrale. Tous les mercredis pendant la « Saison d'arts de la rue », les salles de l'Union des Premières Scènes (et d'autres partenaires régionaux) seront invitées à proposer une programmation représentative de leur saison. Ce temps de programmation partagé renforce la coopération entre les salles, et leur permet de se faire connaître du public, dans un événement gratuit et largement fréquenté.

Chaque spectacle sera programmé sur trois dates consécutives, afin de permettre aux compagnies accueillies de prendre possession de l'Amphithéâtre, et de montrer leur spectacle à un public plus nombreux. Ce temps permet les retouches et la finalisation du travail, tout autant que la venue de professionnels dans la perspective d'un travail de diffusion.

La Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet afin de :

- soutenir la création dans le domaine des arts de la rue ;
- soutenir un dispositif de lieu de résidence des compagnies à ciel ouvert, qui permettra au public lyonnais d'assister aux répétitions et de découvrir le processus créatif à l'œuvre ;
- soutenir un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté, mettant l'art au cœur de la ville ;
- favoriser les échanges entre les acteurs locaux des arts du théâtre et musique de rue, en donnant une chance à l'émergence de nouveaux talents et en encourageant la rencontre entre public et artistes.

En 2022, une subvention de 13 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de cet évènement, par la délibération n° 2022/1589 du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

L'association sollicite cette année une subvention de 13 000 euros pour l'organisation de cet événement, dont le budget prévisionnel s'élève à 91 020 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, il est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de 10 000 euros pour l'organisation de l'édition 2023 de « La Basse-Cour ».

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60% peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - un rapport d'activité ;
 - le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

La tenue du festival en extérieur, dans un lieu clos, permettra de respecter un protocole sanitaire strict si les contraintes sanitaires l'exigeaient.

Toutefois, si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1589 du 31 mars 2022;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1 - Une subvention de 10 000 € est allouée à l'association « le Grand Nid de Poule » pour l'organisation de « La Basse-Cour », du 27 avril au 21 juin 2023.
- 2 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET